

A2. Quels ont été la position et le rôle du Canada à l'égard du CTBT?

Le Canada a milité en faveur de la conclusion d'un traité universel d'interdiction des essais nucléaires depuis les années 1960. Les gouvernements qui se sont succédé ont réitéré cet engagement à maintes reprises. Le Canada a vigoureusement appuyé la négociation du CTBT et il a joué un rôle de chef de file à cet égard. À la conclusion des négociations, certains États membres, l'Inde en tête, se sont opposés à plusieurs éléments du texte et ont bloqué le consensus nécessaire. Le Canada et plusieurs autres États ont répliqué en présentant le projet de traité directement durant une session extraordinaire de l'AGNU en septembre 1996. Le traité a été adopté par une majorité écrasante et déclaré ouvert à la signature à New York le 24 septembre 1996. Le Canada a été l'un des premiers signataires ce jour-là.